

Paris, le 6 mai 2021

Destinataires :

- Clubs formateurs
- Centres d'entraînements du Top 12
- Cadres Techniques Sportifs

Réf : JB/KR/NV/N°2021-306
Pôle des Activités Gymniques
Affaire suivie par : Nadia Vaudatin
☎ 01.48.01.24.52
Objet : Cahier des Charges des Sections Sportive d'Excellence

Madame, Monsieur,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fédération Française de Gymnastique a pris en considération la circulaire du 10 avril 2020 relative aux Sections Sportives Scolaires et aux Sections d'Excellence Sportive (NOR : MENE2009073C _ Circulaire du 10 avril 2020 _ MENJ - DEGESCO C2 - 4).

Au service des élèves engagé(e)s dans le parcours d'accession au haut niveau, ce dispositif vise à prendre en compte la singularité des gymnastes identifiés pour faciliter les aménagements de leur scolarité ou encore l'obtention de dérogations à la carte scolaire. Et ce, dès le cycle 3 (CM1-CM2).

La nécessité de cohérence et de convergence avec le Parcours de Performance Fédéral est soulignée dans le texte. C'est pourquoi, la Fédération Française de Gymnastique ne validera uniquement les listes de gymnastes des Sections d'Excellence Sportive liées aux clubs formateurs et aux centres d'entraînement du Top 12 dans le cadre du Dispositif Régional d'Accession.

Afin de faciliter le dialogue entre les structures déconcentrées et les rectorats, la Direction Technique Nationale a produit un cahier des charges relatif aux Sections Sportives Scolaires. Toutes les disciplines de la Fédération Française de Gymnastique sont concernées.

Ce document est annexé en pièce jointe, nous vous invitons à en prendre connaissance.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Kevinn Rabaud
Directeur Technique National

James Blateau
Président

Copie : Comité Directeur Fédéral – DHN – PAS National – Coordonnateurs ETR